

Mémo - Encadrement natation

- **Natation (activité à encadrement renforcé) → adulte agréé**  + **MNS (surveillance)** 

Circulaire du 22 août 2017 : <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo34/MENE1720002C.htm>

En bref...	 Classe Maternelle Classe  + 	 -Classe Élémentaire-
Moins de 20 élèves	2 encadrants dont 1 PE  	2 encadrants dont 1 PE
De 20 à 30 élèves	3 encadrants dont 1 PE   	 
Plus de 30 élèves	4 encadrants dont 1 PE    	3 encadrants dont 1 PE   

- **L'activité ne se déroule pas dans l'école : cadre de la sortie scolaire régulière**
→ accompagnateur(s) vie collective 

Circulaire du 16 juillet 2024 : <https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo30/MENE2407159C>

En bref... La sortie scolaire doit être encadrée par 2 adultes au moins (PE+ 1 autre adulte).

 -Maternelle-	 -Élémentaire-
De 1 à 16 élèves → 2 encadrants dont 1 PE  	De 1 à 31 élèves → 2 encadrants dont 1 PE  
De 17 à 24 élèves → 3 encadrants dont 1 PE   	De 32 à 47 élèves → 3 encadrants dont 1 PE   
De 25 à 32 élèves → 4 encadrants dont 1 PE ...1 adulte en plus pour 8 élèves    	De 48 à 64 élèves → 4 encadrants dont 1 PE ...1 adulte en plus pour 16 élèves    

• Récapitulatif :

 MNS <small>(Maître-nageur sauveteur)</small>	+	 PE <small>(prof des écoles)</small>	+	 Adulte Agréé	+	 Vie Collective
						
SURVEILLANCE	VIE COLLECTIVE ENSEIGNEMENT		ENSEIGNEMENT	VIE COLLECTIVE		
Comptabilisé dans AUCUN taux d'encadrement	Comptabilisé dans tous les taux d'encadrement		Agrément validé Renouvellement 5 ans « dans la salle de classe »	Accord direction école + ATSEM + Service civique		

 **AUCUN** AESH n'est comptabilisé dans les taux d'encadrement. 